

CONVENTION CITOYENNE SUR LA FIN DE VIE

Un débat respectueux et constructif est possible

Sandra Hoibian | Élodie Albérola | Sylvain Taboury

Le président de la République a demandé le 13 septembre 2022 la mise en œuvre d'une Convention citoyenne sur la fin de vie, organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE). La convention a réuni 185 citoyennes et citoyens tirés au sort, amenés à esquisser des perspectives en réponse à la question posée par la Première ministre: « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations individuelles rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits? ».

Le CRÉDOC a été mandaté par le CESE pour évaluer l'organisation de cette convention. L'évaluation s'est appuyée à la fois sur l'observation de séances, des entretiens qualitatifs et une enquête auprès des participants. Elle conclut à une organisation ayant créé les conditions d'un débat respectueux, nuancé et productif entre les citoyens. Le processus d'information et d'accès à des experts et des échanges, la possibilité de délibérer, le temps du cheminement personnel offrent ainsi des possibilités nouvelles pour faire société, à contre-courant d'une démocratie fatiguée, en prise avec une accélération du temps et des polémiques. L'évaluation pointe des pistes de progrès sur l'équité de la prise de parole malgré les efforts déjà mis en place. En filigrane, elle pose la question de la place de ce nouveau dispositif au sein du paysage institutionnel français.

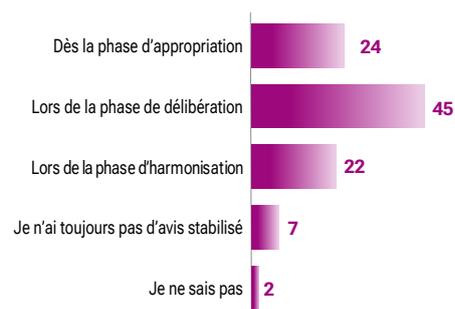
Un débat respectueux, nuancé et productif entre citoyens est possible, pour peu que les conditions soient réunies

L'accélération du temps médiatique (chaînes d'information en continu, réseaux sociaux), la tendance qui en découle à simplifier les propos, limitant la possibilité de nuance, l'influence des algorithmes sur la circulation de fausses informations et de polémiques stériles, la défiance dans les institutions et l'abstention, la polarisation des opinions... nombreuses sont les critiques et inquiétudes qui affleurent dès lors que l'on évoque la question du débat démocratique contemporain.

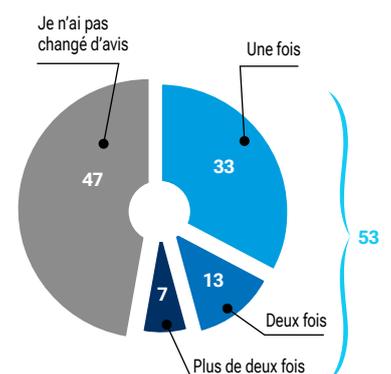
S'il est normal, et même souhaitable qu'il existe des sujets de conflit dans une société démocratique, il est tout aussi important de trouver les moyens qui permettent de fabriquer des compromis acceptables et légitimes aux yeux du plus grand nombre. Or, la population française exprime, de manière répétée, une distance aux institutions et à leurs représentants. Depuis quelques années se développent donc différentes expérimentations cherchant à renouveler l'exercice démocratique: Grand débat

Lorsque les citoyens ont le temps de s'approprier un sujet, que le temps de la délibération est pris, les avis ne se figent pas dans des postures (en %)

À quel moment du processus pensez-vous être arrivé(e) à un avis stable, que vous considérez comme dûment informé et satisfaisant à vos yeux ?



Combien de fois avez-vous changé d'avis au cours de la Convention ?



Source: CRÉDOC, enquête auprès des Conventionnels de la Convention citoyenne sur la fin de vie, 2023.

et Convention citoyenne pour le climat lancés par le président de la République suite au mouvement des Gilets jaunes, budgets participatifs et consultations dans les municipalités, etc.

Plusieurs marqueurs semblent témoigner de la réussite de cet exercice sur le plan démocratique à propos de la fin de vie, un sujet pourtant très sensible et clivant, touchant chacun au plus profond de ses convictions religieuses, de ses valeurs, et ravivant pour beaucoup des émotions et douleurs liées à la perte d'êtres chers.

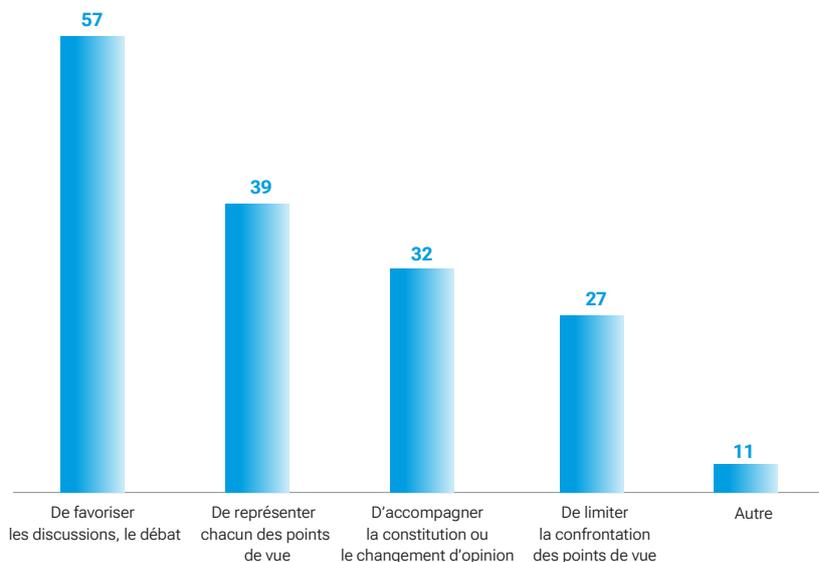
Tout d'abord, parmi les conventionnels et acteurs interrogés, beaucoup soulignent l'importance de l'intelligence collective qui s'est dégagée de leurs travaux, en insistant sur la posture d'écoute et de bienveillance globalement respectée par l'ensemble des parties prenantes et la qualité de la régulation apportée par l'équipe d'animation, animateurs et facilitateurs. Plus de la moitié des conventionnels ayant répondu à notre enquête (123 sur les 183) indiquent ainsi avoir changé d'avis sur la question posée au cours de la convention. Seuls un quart d'entre eux indiquent s'être forgés leur avis dès la première phase d'appropriation où les conventionnels ont rencontré une diversité d'experts et ont pu entendre les témoignages de familles. Beaucoup (près d'un sur deux) ont cheminé et se sont forgés une opinion au moment de la phase de délibération. Et 22 % se sont fait un avis en bout de processus, au moment de la rédaction et la formalisation du rapport.

L'écoute des points de vue minoritaires, un gage de réussite

La prise en compte de tous les points de vue, y compris minoritaires, opposés au suicide assisté et à une modification de la loi actuelle constitue pour les citoyens et la majorité des acteurs interrogés une autre des grandes réussites de cette convention. Certains citoyens aux opinions minoritaires sur la fin de vie s'étant plaints de ne pas être assez entendus, le Comité de gouvernance a décidé d'introduire des groupes d'opinion. Dans l'enquête menée auprès des conventionnels, une majorité (57 %) estime que ces groupes ont permis de favoriser les discussions et le débat; 39 % déclarent que ces groupes ont permis de représenter les différents points de vue et 32 % d'accompagner la constitution ou le changement d'opinion. Seuls 27 % considèrent que ces groupes ont plutôt limité la confrontation des points de vue. Inclure des opinions minoritaires a pour

Une majorité considère comme positive l'organisation de groupes d'opinion à certains moments du processus (en %)

Fonctionner par groupe d'opinion a eu pour effet selon vous:



Source: CRÉDOC, enquête auprès des Conventionnels de la Convention citoyenne sur la fin de vie, 2023.

Le recrutement des participants à la convention

Le recrutement des conventionnels s'est appuyé sur des numéros de téléphone générés de façon aléatoire (85 % de portables et 15 % de fixes). Des appels téléphoniques ont été passés afin d'identifier des citoyennes et citoyens « illustratifs de la diversité de la société française », l'échantillon tiré au sort ne pouvant pas être qualifié de « représentatif » au sens statistique du terme, compte tenu du nombre de personnes concernées. Afin de garantir cette diversité, le recrutement s'est basé sur six critères: le sexe, l'âge, les typologies d'aire urbaine, la région d'origine, le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle, qui ont bien respecté la structure de la population française.

Les difficultés les plus prégnantes ont concerné les personnes non diplômées, en particulier les femmes, mères de famille, avec un emploi peu qualifié. Il s'est avéré également plus complexe pour mobiliser les moins de 25 ans (se sentant peut-être moins concernés par le sujet), les plus de 65 ans (inquiets au regard de la temporalité resserrée de la convention), ou les ouvriers (pour qui la participation se heurtait à des enjeux financiers, de relations avec leurs employeurs), tandis que les plus diplômés étaient les plus réceptifs. Un dispositif important de compensation avait pourtant été déployé: indemnités de participation et pour perte de revenu, prise en charge de l'intégralité des frais de transport, d'hébergement, de repas, attestation employeurs si besoin, et aide logistique si besoin. L'association ATD Quart Monde a été sollicitée pour faciliter le recrutement de personnes en situation de précarité, en s'appuyant sur leurs adhérents (donc en dehors du processus de tirage au sort), de manière à assurer une meilleure représentation de la diversité de la société française.

Les travaux sur la Convention citoyenne pour le climat avaient montré que, malgré l'attention portée à la constitution de la « France miniature » sur le plan des variables sociodémographiques (âge, sexe, lieu de résidence, profession, etc.), il subsistait un biais d'autosélection, avec notamment un profil un peu plus confiant en autrui (48 % contre 18 % en population générale). Les conventionnels sur le climat semblaient aussi être moins en faveur de la redistribution, accorder plus d'importance à l'associatif, à l'environnement, et aux valeurs d'autonomie personnelle (Favre, 2020).

partie renforcé la légitimité de la CCFV et la confiance que se sont mutuellement accordée les citoyens. Le rapport final est représentatif de ces choix de la convention: « Nous remercions la majorité de 76 % (NDLR: de conventionnels approu-

vant l'aide active à mourir dans certains cas) d'avoir accordé à la minorité (NDLR: les 22 % de conventionnels favorables à l'aide active à mourir sans conditions) 50 % du temps de parole et 50 % de l'espace dans le rapport final. »

...mais des marges de progression sur l'équité de la prise de parole

Malgré les efforts pour assurer une bonne représentativité de la population (cf. encadré), 18 % des conventionnels étaient des cadres ou des professions intellectuelles supérieures quand ceux-ci représentent seulement 10 % de la population, et 24 % des professions intermédiaires contre 15 % en moyenne. La représentation ne s'arrête pas à la représentativité de la composition d'une assemblée. Les sciences sociales l'ont très largement montré, on a d'autant plus de facilité à prendre la parole, à faire valoir son avis que l'on dispose d'un fort bagage culturel. Le rôle de l'animation est donc indispensable pour garantir une place équitable à chacun dans le débat. Sur ce plan, les avis sont plus partagés: 53 % des enquêtés sont d'accord pour dire que les méthodes d'animation ont largement contribué à faciliter l'expression des personnes les moins à l'aise, garantissant ainsi une réelle égalité entre citoyens, mais 40 % des répondants estiment qu'elles n'ont que partiellement atteint cet objectif.

Parmi les retours plus qualitatifs, certains soulignent les difficultés à dépasser leur timidité ou leur manque de confiance, à s'exprimer de manière claire sur des points cruciaux, ou l'influence qu'ont pu avoir certains « leaders » sur les travaux des groupes de travail: « Les "leaders" avaient un ascendant tel sur les groupes de travail que la parole des moins déterminés était étouffée, sans compter les fois où l'animation ne respectait pas le tour de table en se laissant déborder par les "grandes gueules" ». Les plus âgés ont parfois eu du mal à suivre les échanges par un manque de sonorisation, de visibilité des écrans ou de l'intensité des séances de travail. Les plus éloignés de l'écrit ont pu décrocher au moment de l'écriture du rapport final qui nécessitait une bonne plume, et une capacité à organiser et formuler ses idées. Sur les temps d'observations, l'accompagnement des animateurs à ces différents mécanismes d'inclusion est apparu inégal.

De l'expérimentation à l'institutionnalisation?

Deux expériences marquantes de démocratie participatives, sur la fin de vie et sur le climat, ont désormais eu lieu en France dans un horizon de temps récent.

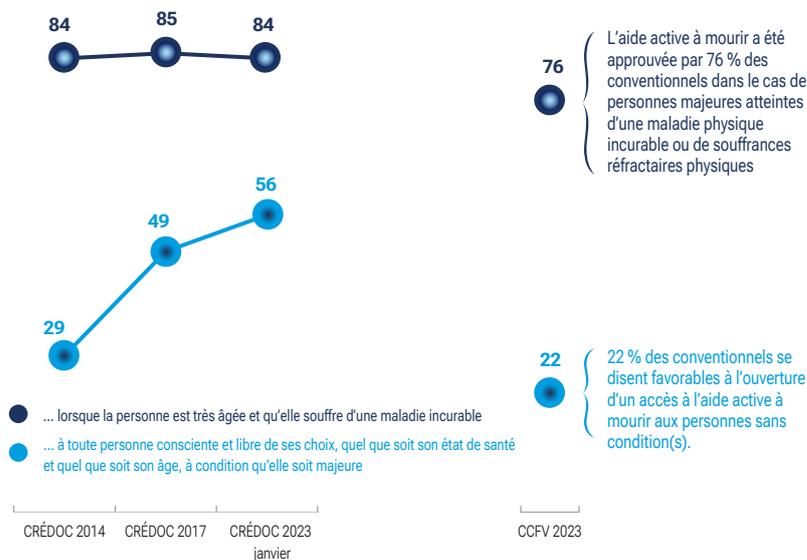
Les opinions des conventionnels sont très proches de celles observées en population générale

La comparaison des orientations de la CCFV avec l'opinion mesurée par des enquêtes en population générale apporte différents enseignements. Si l'on reste sur le plan des grands principes, l'aide active à mourir a été approuvée par « 76 % des conventionnels, dans le cas de personnes majeures atteintes d'une maladie physique incurable ou de souffrances réfractaires physiques ». C'est un ordre de grandeur très proche, des différentes mesures obtenues dans l'enquête Conditions de vie du CRÉDOC, où l'on décompte, à trois reprises (2014, 2017, 2023) plus de huit personnes sur dix favorables à la possibilité d'un « suicide médicalement assisté autorisé lorsque la personne est très âgée et qu'elle souffre d'une maladie incurable ». La petite différence (+8 pts dans l'enquête CRÉDOC d'opinions favorables) tient possiblement à la formulation différente intégrant la notion d'un individu « âgé ».

En revanche, les conventionnels semblent moins favorables à une ouverture « sans conditions » que ce que l'on mesure, à brûle-pourpoint, dans une enquête par sondage. En effet, 22 % des conventionnels se disent favorables à l'ouverture d'un accès à l'aide active à mourir aux personnes sans condition(s). Selon l'enquête CRÉDOC, le soutien à un suicide médicalement assisté « autorisé à toute personne consciente et libre de ses choix, quel que soit son état de santé et quel que soit son âge, à condition qu'elle soit majeure » est beaucoup plus élevé (56 % en 2023) et en augmentation régulière en une décennie (26 % en 2014). S'agit-il d'un effet de recrutement? ou voit-on ici précisément des effets de la délibération, de l'acculturation à la réalité de la fin de vie, de l'écoute des parties prenantes (familles, soignants), du temps de la réflexion et du cheminement. Graf Plus de huit personnes sur dix favorables en France au suicide médicalement assisté pour les personnes âgées et souffrant d'une maladie incurable, des réticences plus fortes concernant une aide à mourir ouverte sans conditions.

Une grande majorité de citoyens favorables au suicide médicalement assisté pour les personnes âgées et souffrant d'une maladie incurable, des réticences plus fortes sur l'aide à mourir sans conditions (en %)

Le suicide médicalement assisté devrait être autorisé...



Des axes de progression ont été mis en évidence, mais dans les deux cas, le dispositif a fait la preuve de sa capacité à créer les conditions d'un débat apaisé, y compris sur des sujets clivants, à dépasser les postures de principe pour rentrer dans le détail et la finesse des situations et les citoyens de leur capacité être force de proposition de manière collective: « Ensemble on fait des choses incroyables ce qui n'est pas le cas tout seul », « On se sent grandi avec cette aventure, on a plus d'estime de soi car

on se sent utile grâce à une Convention », « Pour moi, cette convention est une occasion unique de pouvoir se saisir d'un sujet et de l'approfondir. Nous avons eu la chance de sortir de nos discussions de « comptoir » et de prendre de la hauteur, de comprendre les tenants et aboutissants pour se forger une opinion » (témoignages de Conventionnels). Comme pour la Convention citoyenne pour le climat, cette mobilisation au service du débat démocratique s'est également traduite par l'implication continue

L'évaluation par le CRÉDOC de l'organisation de la Convention citoyenne sur la fin de vie

Les travaux de la Convention, commencés début décembre 2022, se sont déroulés sur 9 sessions réparties en 3 phases de travail.

1. Phase d'appropriation et de rencontre (6 journées complètes en deux sessions en décembre 2022)
2. Phase de délibération (12 journées complètes en quatre sessions en janvier 2023)
3. Phase d'harmonisation et de restitution (9 journées complètes en trois sessions en mars et avril 2023)

En avril 2023, la Convention publie son rapport. L'organisation intégrait un Comité de gouvernance, qui se réunissait chaque semaine, avec pour vocation de veiller à la transparence et la neutralité de l'organisation de la Convention.

L'évaluation menée par le CRÉDOC portait sur l'ensemble du dispositif de participation citoyenne, du recrutement des citoyennes et citoyens par tirage au sort à la restitution du livrable aux pouvoirs publics.

Les investigations menées poursuivaient plusieurs finalités :

- Analyser les effets des choix et modalités d'organisation,
- s'assurer du respect des principes socles définis par le Comité de gouvernance : indépendance, liberté de choix, sincérité, égalité, transparence, respect de la parole citoyenne ;
- Identifier les points de progrès pour l'organisation de prochaines consultations ou concertations.

Missionné en mars 2023, le CRÉDOC a pu observer directement les deux dernières sessions de la Convention, ainsi que les comités de gouvernance dédiés et certaines réunions du collectif d'animation. L'équipe d'évaluation a eu accès en complément à l'ensemble des comptes rendus et enregistrements vidéo des Comités de gouvernance ainsi qu'aux productions du collectif d'animation et du CESE. Une dizaine d'entretiens semi-directifs individuels et collectifs ont été menés entre avril et juin avec les équipes en charge de l'organisation de la Convention. Enfin, une enquête quantitative, complétée de quelques entretiens auprès de citoyens volontaires, a permis de recueillir en ligne l'expérience de 123 citoyens, de manière anonyme. La structure des répondants est proche de celle des conventionnels, avec toutefois une sous-représentation des ouvriers.

	CRÉDOC enquête conventionnels	CCFV 184 conventionnels	INSEE population française 52,6 millions de personnes de 18 ans et plus
Femmes	48 %	56 %	52 %
Hommes	52 %	44 %	48 %
18-24 ans	6 %	7 %	10 %
25-34 ans	13 %	16 %	15 %
35-64 ans	59 %	56 %	49 %
65 ans et plus	24 %	20 %	26 %
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	10 %	8 %	5 %
Cadre, profession libérale, profession intellectuelle	25 %	18 %	10 %
Profession intermédiaire	3 %	24 %	15 %
Employé	11 %	12 %	17 %
Ouvrier	1 %	8 %	13 %
Retraité	31 %	21 %	28 %
Autres inactifs	20 %	11 %	13 %

d'une partie des citoyens dans la présentation de leurs propositions et le suivi des travaux postconvention (présentation au député local, audition au Sénat, inscription dans une future association des citoyens de la CCFV...) et la poursuite des liens entre conventionnels.

La clarté sur le caractère consultatif a été appréciée mais jugée par certains décevante; ce point constituait par ailleurs un des principaux sujets d'hésitation des personnes contactées via le tirage au sort pour participer à la démarche: à quoi leur engagement servirait-il au final? « C'était très bien expliqué, ça aucun problème. Mais le problème c'est que justement, il y a eu trop d'explications sur le fait que notre avis était consultatif, et je trouve que ça impactait négativement notre travail, parce que c'était un peu du genre, bah ça va servir à rien ce qu'on va faire. Elisabeth Borne, tout le monde au CESE... je sais que c'est à cause de la bourde de Macron sur la convention climat où il a dit que tout serait inclus dans la loi, etc., mais le problème, c'est que ça donnait un peu cette impression que de toute façon on ne nous écouterait pas et qu'on serait juste comme une espèce de sondage à l'échelle agrandie quoi. Ça, ça a été négatif pour moi. » (entretien citoyen CCFV). Si les questions de méthode demandent encore à être améliorées, se pose désormais la question de la place de ces démarches innovantes dans le paysage institutionnel: qui peut être à l'initiative d'une telle convention? Sur quel type de sujet? Qui formule la question? À quoi sert le travail des conventionnels? Quelle articulation avec le travail des parlementaires?

Pour en savoir plus

- Rapport de la Convention citoyenne sur la fin de vie, avril 2023, https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/CCFV/Conventioncitoyenne_findevie_Rapportfinal.pdf
- Adrien Fabre et l'équipe de chercheurs PSE pour la CCC, *Comparaison entre les réponses des 150 et d'un échantillon représentatif*, 21 juin 2020, https://www.parisschoolofeconomics.eu/docs/fabre-adrien/ccc_externes.pdf

Directeur de la publication: Christian Tardivon

Rédacteur en chef: Yvon Rendu

Relations publiques et presse: Jörg Müller | 0140778532 | E-mail: muller@credoc.fr

CRÉDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris | Commission paritaire n° 2193 | AD/PC/DC | www.credoc.fr

Design graphique: Marlène Dorgny | Mise en page: kit-de-com.fr